

Amélie DUPLEIX

Roujoux

41700 Fresnes

☎ 09 81 43 82 17 ou 06 62 30 45 16

✉ amelie@warren.fr

www.gites-roujoux.com

Merci de bien vouloir nous indiquer ci-dessous par quel site vous avez connu cette location :

GITE d'étape de ROUJOUX

A retourner, rempli et signé, en 2 exemplaires avec le chèque d'acompte à l'ordre de **Gîtes de Roujoux** (virements et chèques vacances acceptés). Vous recevrez par retour votre exemplaire contresigné valant accusé de réception.

CONTRAT de LOCATION :

Monsieur / Madame / Mademoiselle

Adresse

.....

Tél. Portable : e-mail :

Nombre de personnes.....dont enfants

- réservent le gîte d'étape ci-dessus mentionné **pour une durée de jours,**
- **du au**
- s'engagent à se comporter correctement, et à se conformer aux conditions indiquées.
- déclarent être assurés contre tous les risques locatifs (*a priori compris dans l'assurance de l'habitation principale*)
- **acceptent la présente location** au prix de : €
- **soit un total de €**
- envoient avec le présent contrat un **chèque d'acompte** de 30 % du prix global de la location, soit : €

CONDITIONS de LOCATION :

La réservation n'est définitive qu'à l'accusé de réception d'un acompte de 30 % du montant du loyer

En cas de résiliation moins de 90 jours avant le début du séjour, ces arrhes resteront acquises au bailleur à titre d'indemnité.

En cas de résiliation plus de 90 jours avant le début du séjour, 50 % des arrhes resteront acquis.

Au-delà de 5 mois, seule une retenue de 20 euros sera opérée.

La location à la semaine s'étend du samedi 16 h au samedi suivant 10h.

La location au week-end s'étend du vendredi 17h au dimanche soir.

- Les DRAPS et SERVIETTES de TOILETTE sont **INCLUS** dans le prix
- L'EAU, l'ÉLECTRICITÉ, les TAXES sont **INCLUS** dans le prix
- Le **MENAGE** est **INCLUS** dans le prix.
- L'accès INTERNET par WI-FI est **INCLUS** dans le prix
- Le **CHAUFFAGE n'est PAS INCLUS** dans le prix et devra, le cas échéant, faire l'objet d'un supplément à la fin du séjour.

Le solde de la location, soit la somme de €

devra parvenir au bailleur **1 mois avant le début du séjour**, soit avant le

A réception du solde de la location les consignes pratiques vous seront envoyées ainsi que tout ce qu'il faut savoir pour passer un agréable séjour.

Un chèque de 250 € servant de dépôt de garantie et provision sur les frais de chauffage sera déposé à l'arrivée.

Il sera restitué, sauf dégradations ou manques, dès le règlement du chauffage, au départ.

Fait en 2 exemplaires, dont un pour chaque partie, pour valoir et servir ce que de droit

à le

à le

le Locataire :

le Propriétaire :